Image not found or type unknown

FAUX CONTROLE TRECHNIQUE SUR VEHICULE D'OCCASION

Par **lili07**, le **29/06/2011** à **13:25**

Bonjour, j'ai acheté un vehicule semaine dernière, une C3 pluriel d'occasion. cette voiture a été vendu comme ayant un problème de capote, du coup le garage, qui vend des voitures d'occasion, a fait une baisse de prix et stipule ce probleme de capote sur la facture.

Arrivé à notre domicile, je m'appercois que le coffre ne s'ouvre pas et comprends par la suite qu'il est condamné du fait que la capote ne s'ouvre pas elle non plus!! le véhicule est vendu "dans l'etat" sans garantie.
J'ai aussitot rapelé le vendeur qui me dit nous l'avoir dit, or c'est faux, et que pour lui on aurait du se renseigner sur le sujet et savoir qu'a partir du moment ou il y a un soucis avec la capote, le coffre ne s'ouvre plus!!!!
Bref, c'est inadmissible de tel propos et non professionnel!!

Je décide alors de contacter l'ancienne proporiétaire de ce véhicule (son nom figure encore sur la carte grise). Cette dernière me signale qu'elle a du se séparer du véhicule a cause du soucis du coffre, et me signale ensuite que le feu arrière stop ne fonctionne pas et qu'ils n'ont jamais pu le changer à cause de ce coffre condamné!
Effectivement, je constate aussitot cette panne!!

Là, je comprends beaucoup de choses!!!

Ce véhicule a passé le contrôle technique, et pas de soucis!!! Il est validé comme OK!!
Or, je me suis renseigné, avec ce feu stop qui ne marche pas mais surtout un coffre condamné, JAMAIS CE VEHICULE N'AURAIT DU AVOIR DE CONTROLE TECHNIQUE VALIDE!!!
Ce qui signifie que ce contrôle qui a été fait par un professionnel se trouvant a proximité du garage, est FAUX!

Aujourd'hui j'ai apporté la C3 pluriel à un garage, pour faire réparer ce coffre, j'en ai pour 800 euros!!!

Dites moi svp les recours que j'ai soit envers un garage malhonnête mais qui se lave les mains en stipulant "vendu en l'etat" mais surtout envers celui qui a fait le contrôle technique, qui a fait usage de faux!!! Dois-je prevenir la repression des fraudes, lui demander de me payer la facture de réparation??? Arrangement à l'amiable????

Merci d'avance

MME GENY VALERIE

Par **fra**, le **29/06/2011** à **16:19**

Bonjour, Madame,

Il vous a déjà été répondu sur ce forum, récemment, et vous aviez dit, à l'époque, que le garage vous avait proposé de reprendre cette voiture en vous remboursant, ce à quoi j'avais répondu que, si le véhicule vous plaisait, il était, peut-être, plus malin de faire réparer ce soucis de capote et de coffre, plutôt que de la rendre ! C'est ce que vous avait fait !

Maintenant, si la voiture fonctionne normalement, outre le fait que vous vous rappelez que vous avez bénéficié d'un prix inférieur à la cote suite à ce problème qui ne vous était pas caché, [fluo]vous pouvez vous rapprocher du garage (je vous avais, d'ailleurs, conseillé de le faire avant les réparations), afin d'obtenir un geste commercial comprenant une prise en charge au moins partielle de votre facture[/fluo].

En ce qui concerne le centre de contrôle technique, si vous voulez vous plaindre, il faut le faire par LRAR auprès du service concerné de votre Préfecture car c'est elle qui délivre les accréditations en la matière.

Par **dadouch**, le **07/07/2013** à **21:35**

bonsoir je viens d'acheter une voiture dans un garage e et après deux semaine je me rend compte que la voiture fessais un bruit bizard donc je me décide de refaire un autre contrôle et il sauver que c'est un faux contrôle technique donc j'ai appeler le garagiste et il veut rien savoir que je dois je faire ? merci davance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés